



Ai-je le droit de pratiquer de cette façon

Par **ptimoumou**, le **06/07/2009** à **21:20**

Bonjour

Je suis franchisee a une société de courtage en construction, lors de vente, j ai facturée aux clients sur le nom de ma SARL (car j'ai entendu dire que la société avec laquelle je suis franchisee avait de gros souci d'argent). Puis je encaisser le cheque sur le compte de ma SARL et ensuite leur faire un versement du pourcentage qui leur est dû ?